

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	DENKA - LIPT	M K 6	CH 9218 02

Constructeur	HANSEN & SKOV A/S., Maskinfabrik, DK-4300 Holbaek
Identification	sur la plaquette du constructeur "MK 6" devant le No. du châssis "HSDK2MK6"
Plaquette constructeur	à droite, à l'arrière de la première traverse
Numéro du châssis	au même endroit, au-dessus de la plaquette du constructeur
Importateur principal	WERNER SPINNLER AG, Kriegackerstrasse 13, 4132 Muttenz
Véhicule homologué	HSDK2MK60049

Châssis			
Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Frein de service	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues; avec sécurité de rupture		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues		
Suspension	barres de torsion		
Direction	-		

Carrosserie plate-forme de travail

Dimensions	intérieur		extérieur	
Longueur			7460	
Largeur			1730	
Hauteur			2200	
Porte à faux	av		av	3640
	ar		ar	3820
Empattement	av		ar	1200
	ar		ar	3640
Distance anneau axe	av		ar	
Distance pivot			axe ar	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	90	1710	1800
Charge utile			-
Poids total	90	1710	1800
Poids garantis	100	1800	1900
Pneus	195 R 14 C		
Ply/bar	8 / 4,50		
Charge pour V max	1900		
	100		
Vitesse maximale selon constructeur	80		
Vitesse maximale selon tenue route	80		

Moteur de travail		
Marque		Type
Bruit		à l/min
Silencieux		
Mesure des gaz		
Déparasitage		

Equipement	R-S1 (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	2a (E)	
Clignoteurs	ar	IA (E)
Catadioptrés	av	IA (E)
	lat.	III (E)
	ar	A (E)
Feux de gabarit	av	R (E)
	lat.	
	ar	

ar vers l'av

Eclairage plaque 220x95x100 mm

Cale

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail  
Marque et type DENKA - LIFT MK 6  
FH-No CH 9218 02  
Carrosserie plate-forme de travail

Poids à vide 1800  
Charge utile -  
Poids total 1800

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Inscription dans le permis de circulation:

- 137 - Signalisation jaune/noire: la plate-forme de travail de chaque côté et à l'arrière; le porte-à-faux AR avec un signal sel. l'art. 35, 4e al., OCE;
- 140 - Les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course;
- 141 - Assurer : la couronne rotative, les béquilles arrière en position de transport (avec chaîne);
- 223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé;
- 231 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix:.....

Lieu et date de l'homologation Bellach, 21.03.85  
Vn/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation